



HAL
open science

Licence Musique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musique. 2014, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis. hceres-02036827

HAL Id: hceres-02036827

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036827v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Musique

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Musique

Domaine : Arts

Demande n° S3LI140007157

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis, UFR Arts, Philosophie, Esthétique, Université Paris 8, 2 rue de la liberté 93526 Saint Denis cedex.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence *Musique* de l'Université Paris 8 est offerte depuis 1969. Elle propose une formation articulant théorie et pratique axée autour des métiers de la musique. Les cours offerts s'inscrivent dans une perspective tant d'érudition, de création, d'expérimentation que de recherche. La licence est organisée en six semestres présentant chacun une organisation assez similaire. En plus d'un tronc commun constitué de matières fondamentales (musicologie, techniques musicales et pratiques), différentes orientations/spécialisations permettant un vaste choix de mineures pour répondre aux besoins des parcours individuels, ont été développées. Un partenariat avec le Pôle supérieur 93 offre en outre un parcours de licence spécifique aux musiciens de haut niveau se destinant à la carrière d'interprète.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le cursus présenté paraît en adéquation avec les différentes orientations des métiers de la musique. L'offre est plurielle, pertinente et semble adaptée tant au parcours d'un musicien désirant préparer le CAPES, d'un futur musicologue-chercheur que d'un futur interprète professionnel.



En effet, en plus d'un socle de formation constitué d'une majeure commune relevant du domaine musical, le cursus prévoit une spécialisation (mineure interne) dans un champ particulier.

De plus, le département Musique a mis en place un partenariat en direction des formations musicales du Ministère de la culture permettant à des étudiants de mener de manière simultanée une double formation menant à l'obtention de la licence arts mention *Musique* et du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM).

La diversité, la cohérence et le souci d'individualiser les parcours en fonction des orientations professionnelles sont à souligner positivement dans cette mention. L'enjeu de la professionnalisation est bien présent dans les choix qui sous-tendent le cursus : en plus des cours du tronc commun, un vaste choix de mineures « enseignement appliqué » est prévu pour répondre aux besoins spécifiques des parcours, offrant un ratio équilibré dévolu aux différents types d'enseignement (théoriques et pratiques). La proposition de deux stages dans le monde professionnel est également un point positif. De plus, certains cours optionnels peuvent être suivis hors mentions en fonction des besoins.

Des dispositifs de validations d'acquis permettent aux étudiants de haut niveau musical d'intégrer directement la deuxième année de licence (L2) ou la troisième année (L3) de cette mention. Des modalités de mise à niveau sont prévues à l'entrée en cas de lacunes dans certaines compétences. On peut regretter que la progression des compétences visées par les différents cours ne soit que trop peu explicitée. Aussi, est-il difficile de se représenter le niveau attendu à l'issue de chacune des trois années de formation.

Les dispositifs d'utilisation des TICE (technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement) destinés à l'ensemble des étudiants sont assez restreints. On peut toutefois souligner la présence d'un élément constitutif (EC) d'une unité d'enseignement (UE) de préparation à l'examen C2i offert à l'ensemble des étudiants et de cours d'informatique spécialisés offerts aux étudiants de la mineure « composition assistée par ordinateur », ce qui répond positivement à la demande du milieu professionnel.

Le département Musique de l'Université Paris 8 semble accorder une importance toute particulière à l'articulation de la recherche et de la pratique musicale et à leur évolution dans le monde contemporain. Aussi, mise-t-elle sur de nombreux partenariats avec le milieu professionnel ainsi que le laboratoire « Esthétiques, musicologie et création musicale » essentiellement constitué d'enseignants-chercheurs et enrichi de membres associés appartenant à d'autres équipes de recherche, dont plusieurs qui sont à la fois producteurs et chercheurs, artistes et théoriciens.

L'aide à la réussite semble être une préoccupation pour l'équipe professorale qui, en plus d'informer les nouveaux inscrits et de leur apporter une aide à la constitution des emplois du temps en début de parcours, désigne deux enseignants référents qui assurent des permanences hebdomadaires tout au long du cursus.

Soucieux d'offrir un parcours adapté, dès l'entrée en formation, des tests sont organisés dans les disciplines audition, écriture et intonation afin de placer les étudiants dans des groupes de niveau approprié. Des modalités de mise à niveau sont prévues en cas de lacunes dans certaines compétences essentielles. Par ailleurs, des cours de méthodologie favorisent l'acquisition des compétences fondamentales à la réussite de travaux universitaires.

Malheureusement, les indicateurs sur la réussite et la persévérance ne permettent pas d'apprécier l'efficacité de ces dispositifs. En effet, on peut observer sur un effectif total d'étudiants moyen de 350 étudiants, une diminution très importante des effectifs lors du passage entre L1 et L2 : 207 inscrits en L1 contre 75 inscrits en L2 en 2009-2010, puis 205 inscrits en L1 contre 67 inscrits en L2 en 2010-2011, et ce, malgré l'entrée d'un nombre supposément important d'étudiants du Pôle supérieur en L2-L3 (ce chiffre n'a pas été repéré dans les indicateurs fournis). Le taux d'abandon durant la L1 a doublé sur la période observée, passant de 19,2 % pour 2009-2010 à 43,9 % pour 2010-2011.

Le taux d'étudiants admis en L2 et L3 a augmenté en 2011-2012 : pour la L2, le taux est de 26,6 % en 2009-2010, de 25,9 % en 2010-2011 et de 31,3 % pour 2011-2012. Pour la L3, ce taux est de 57 % en 2009-2010, 41,8 % en 2010-2011 et de 65,4 % en 2011-2012. Le taux de réussite est assez peu élevé pour ce diplôme qui fluctue entre 45,5 % pour l'année 2009-2010 et 40,7 % pour l'année 2010-2011. Ces différents indicateurs basés sur un échantillon restreint, ne permettent pas une interprétation très concluante de la réussite et de la persévérance des étudiants dans cette mention. Toutefois, il aurait été pertinent de fournir certaines pistes d'explication pour mettre en perspective ces données quantitatives et évoquer des stratégies de remédiation.

L'Université Paris 8 a mis en place de nombreuses ententes avec des réseaux universitaires internationaux (non identifiés dans le rapport) rendant possible la mobilité des étudiants. Néanmoins, cette mobilité n'est pas encouragée avant le master dans ce département.

Enseignants référents, stages professionnels (L1-L2), projet tutoré (L3), initiation à la recherche et séances de professionnalisation contribuent à l'orientation professionnelle des étudiants et sont susceptibles de favoriser la poursuite d'études en master. Deux stages de préprofessionnalisation (35h chacun) sont proposés : en L1, dans un



domaine professionnel lié au monde musical en général, en L2, dans un domaine professionnel lié avec un secteur d'activité découlant de la formation spécialisée. En 3^{ème} année, il existe un projet artistique pouvant prendre différentes formes (création musicale, organisation d'un événement artistique, travail didactique et pédagogique, etc.) en fonction de la spécialisation de l'étudiant.

Le taux de poursuite des étudiants en cursus master n'est pas très élevé (26,6 % en 2009-2010 et de 16 % en 2010-2011 et encore inconnu pour 2011-2012). Aucune autre donnée permet d'apprécier le taux d'insertion professionnelle et le devenir des étudiants diplômés et non diplômés de cette mention. Un questionnement approfondi sur le devenir des étudiants diplômés s'impose.

L'équipe pédagogique se compose de 4 professeurs, 8 maîtres de conférence, 5 maîtres de conférence HDR, et de 13 PRAG ou PAST ou ATER, 17 chargés de cours. Cette équipe se structure logiquement en fonction des catégories d'enseignement de la mention musique : les technicités musicales (équipe de PRAG), les enseignements méthodologiques (enseignants-chercheurs et PRAG), la musicologie (enseignants-chercheurs), les cours de pratique (enseignants-chercheurs, artistes créateurs ou interprètes).

Il est à souligner que l'équipe assure un parcours proche des besoins de l'étudiant, notamment en lui aménageant un cursus qui tient compte de ses acquis antérieurs et des cours de niveau adéquat (ex. technicité).

Les emplois du temps sont organisés afin de permettre aux étudiants du Pôle supérieur de suivre au mieux leur double cursus. Toutefois, aucune mention n'est faite à propos des modalités d'évaluation communes entre le Pôle supérieur et le Département Musique. Il serait pertinent de clarifier les articulations de cursus entre les deux parcours/établissements.

L'évaluation de la formation repose sur des grilles proposées par l'Université et sur les questionnaires que les enseignants utilisent dans leur enseignement en fin de semestre, mais sans que nous ayons aucune autre précision. Les recommandations de la dernière évaluation AERES portaient d'ailleurs essentiellement sur l'évaluation des enseignements pour laquelle une évolution n'a pu être appréciée. De fait, l'autoévaluation étant très succincte, plusieurs paramètres, dont ce dernier, n'ont pu être appréciés.

- Points forts :
 - Diversité, cohérence et souci d'individualiser les cursus en fonction des orientations professionnelles : aménagement du cursus tant pour les interprètes de haut niveau que pour les étudiants n'ayant pas un niveau suffisant à l'entrée.
 - Adaptation du projet au contexte professionnel.
 - Attention portée sur l'articulation théorie/technicité.
 - Très bonne articulation avec le DNSPM Pôle supérieur.

- Points faibles :
 - Absence de dispositif structuré d'évaluation des enseignements.
 - Absence d'un conseil de perfectionnement (concernant le pilotage de la licence).
 - Insuffisance des données d'insertion professionnelle.
 - Manque de clarté sur les dispositifs d'évaluation des étudiants.
 - Peu d'utilisation des TICE.

Recommandations pour l'établissement

Tout en gardant le cap sur les nombreux points forts, il serait souhaitable de faire évoluer et de clarifier les dispositifs d'évaluation tant de l'étudiant que de l'enseignement afin de défendre encore mieux la qualité de l'enseignement pratiqué dans cette mention au plan national et international. Il conviendrait de mieux suivre le devenir des étudiants après la licence. De même, il serait heureux de voir la mise en place d'un conseil de perfectionnement et de laisser plus de place aux TICE à des fins pédagogiques.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Monsieur le Président de l'AERES,

L'équipe pédagogique de la **Licence Musique** a pris connaissance des observations formulées par l'AERES et n'a pas souhaité y apporter de réponse.

Pour ma part, je prends acte des recommandations qui concluent le travail des experts.

Avec mes meilleures salutations,

Mme Danielle Tartakowsy
Présidente de l'université Paris 8